



Info Père-Marquette

Bulletin d'information aux parents
9 décembre 2020

Modalités en lien avec les journées des 17-18, 21 et 22 décembre

Comme vous le savez, les élèves du primaire resteront à la maison les 17, 18, 21 et 22 décembre, mais ils ne seront pas en congé. Les enseignants enverront du travail à faire par courriel ou dans l'équipe Teams. Ils feront aussi, chaque jour, un contact virtuel avec le groupe. Enfin, ils offriront une plage de disponibilité sur Teams pendant la journée pour répondre aux questions des élèves sur les travaux qu'ils auront transmis. Vous recevrez l'horaire précis par l'enseignant de votre enfant dans la semaine du 14 décembre.

Il n'y a pas de temps prescrit par le ministère de l'éducation pour le temps des contacts virtuels, le temps de disponibilité des enseignants pour ces 4 journées et le temps des travaux à faire à la maison par jour. Toutefois, les enseignants de Père-Marquette se sont entendus pour faire un contact virtuel par jour d'environ 30 à 60 minutes. Enfin, les activités à faire à la maison nécessiteront entre 1h et 2h par jour, selon le degré et évidemment, selon le rythme de travail de votre enfant.

Puisqu'il n'y aura pas d'enseignement de nouvelle matière, mais plutôt de la correction et des activités plus ludiques, ces rencontres pourront se faire sur un téléphone cellulaire ou une tablette électronique. Il est important que vous sachiez que les enseignants ont fait un horaire par cycle afin de permettre à une même famille d'utiliser un seul appareil pour plusieurs enfants. Les rencontres du 1^{er}, 2^e et 3^e cycle n'auront pas lieu en même temps. Les spécialistes enverront également du travail à faire à la maison. Ils offriront des plages de disponibilités tout comme les titulaires des classes.

Les services aux élèves se poursuivront par Teams ou par téléphone au besoin (suivi avec les éducatrices spécialisées, orthopédagogues, suivi avec les professionnelles). Vous recevrez un appel ou une invitation.

Un service de garde d'urgence sera offert à l'école pour les parents ayant un travail qui fait partie de la liste du gouvernement. Cette liste, ainsi que tous les détails du service de garde d'urgence, vous seront acheminés sous peu.

Pour nous joindre

450 655-9901

Secrétariat : Poste 0

info.pere-marquette@csp.qc.ca

Service de garde : Poste 6

pere-marquette.servicedegarde

@csp.qc.ca



Épreuves du Ministère de l'éducation et du Centre de services scolaire des Patriotes

Épreuves de fin d'année du CSSP et du ministère :

Mai et Juin 2021

Mis à jour au 7 décembre 2020

	2 ^e année	4 ^e année	6 ^e année
Lecture	Jeudi 27 mai AM	Mardi 1 ^{er} juin AM	Mercredi 26 mai AM
Écriture		Mardi 1 ^{er} juin AM	Mercredi 26 mai PM
Mathématique			Mardi 8 juin AM et PM

Pour les élèves qui seront en isolement au moment de la date de l'épreuve, une autre date pourra leur être attribuée. Nous n'avons pas ces dates pour le moment.

Rapport annuel disponible sur le site Web

Le rapport annuel 2019-2020 est maintenant sur le site de l'école. Je vous invite à en prendre connaissance. Il est également en pièce jointe à cette Info Père-Marquette.

Paniers de Noël

L'opération Paniers de Noël 2020 est maintenant terminée ! Merci à tous pour votre grande générosité !

Départ des élèves du service de garde

Deux petites précisions en lien avec les élèves qui fréquentent le service de garde le soir : Vous devez passer par la porte **avant (#2)** lorsque vous venez chercher votre enfant (et non vous présenter directement dans la cour d'école). Cette règle s'applique pour des raisons de sécurité et pour faciliter la gestion des départs. Il est aussi demandé d'envoyer un courriel à l'adresse du service de garde (ci-gauche) **avant 15 h** si vous autorisez votre enfant à quitter seul, à pied, à la cloche. Merci pour votre collaboration.

Repas traiteur

Lorsque votre enfant s'absente de l'école, n'oubliez pas d'annuler son repas traiteur si vous en aviez commandé un. Vous pouvez annuler (ou commander) jusqu'à 7 h le matin en allant sur le site Internet des Petits Chefs : <https://lespetitschefssa.com/>.

Congé des fêtes et retour en janvier

Veillez prendre note que l'école et le service de garde seront fermés pour la période des fêtes du mercredi 23 décembre 2020 au mardi 5 janvier 2021, inclusivement. Le mercredi 6 janvier est une journée pédagogique. Les élèves sont donc attendus en classe pour le jeudi 7 janvier.

Lors de son départ le mercredi 16 décembre, il est très important que votre enfant rapporte à la maison pour la période des fêtes tous ses vêtements d'hiver ainsi que ses effets personnels (lunettes, orthèses). Nous comptons sur votre collaboration pour le lui rappeler.

Prochaine rencontre du conseil d'établissement

Prochaine réunion : le 1^{er} février 2021 à 18 h 45, probablement en rencontre virtuel. Les parents qui voudraient y participer comme public doivent écrire un courriel à l'école afin de pouvoir avoir le lien Teams.

Remise de certificats de bonne conduite et de méritas

Les élèves ayant réussi le grand défi de n'avoir aucun manquement à la 1^{re} étape au code de vie de l'école ont reçu un certificat de bonne conduite. Ces élèves ont été félicités par leurs enseignants et par la directrice. Ils peuvent être très fiers d'eux !

De plus, des méritas et des mentions spéciales ont également été remis à plusieurs élèves par classe pour souligner leur implication afin que la vie de l'école soit agréable. Les photos de ces élèves seront affichées sur notre tableau d'honneur dans l'entrée principale de l'école.



Bravo à tous les élèves méritants!

Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Veillez noter que le plan de lutte à la violence et l'intimidation de l'école, version 2020-2021, a été approuvé par le conseil d'établissement le 1^{er} décembre dernier. Il sera disponible sur le site de l'école pour consultation dès la semaine prochaine. N'hésitez pas à en prendre connaissance. Vous y trouverez également la fiche de signalement pour des situations de violence ou d'intimidation. Certains parents préfèrent écrire ou appeler directement à l'école pour faire une plainte. Les deux moyens sont acceptés afin de mettre l'école au courant d'une situation particulière.

Voici la capsule du mois en lien avec la violence et l'intimidation que j'aimerais que vous puissiez lire avec votre enfant.

Qu'est-ce que l'intimidation?

Dans la Loi sur l'instruction publique  et la Loi sur l'enseignement privé , on entend par «intimidation» : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

L'intimidation peut être présente dans tous les milieux : dans les corridors de l'école, en classe, sur le terrain de jeu, dans la rue ou au centre commercial et même à la maison (entre frères et sœurs). L'intimidation est un geste, une intervention ou un commentaire qui menace, blesse, humilie ou frustre quelqu'un d'autre. L'intimidation suscite un sentiment de détresse chez la personne qui la subit.

Dans une situation d'intimidation, la victime est sous l'emprise d'une autre personne ou d'un groupe et a de la difficulté à se défendre. L'intimidation n'est pas une simple dispute entre amis, un événement unique ou une taquinerie où tout le monde s'amuse. L'intimidation peut transformer des activités quotidiennes en cauchemars, comme marcher pour aller à l'école ou dîner à la cafétéria. Elle peut même rendre malades ceux qui en sont victimes.

L'intimidation est une forme de violence. Elle ne doit pas être tolérée, mais dénoncée. Il faut agir contre l'intimidation.

Stationnement de l'école

Suite à un changement de signalisation dans les rues avoisinantes à la rue Jean-Bois, les enseignants qui s'y stationnaient doivent maintenant utiliser le stationnement de l'école. Les places y sont très limitées, ce qui occasionnent un débordement (particulièrement lorsque l'heure du dîner ou la fin de journée approche et que l'équipe-école croise celle du service de garde). Pour cette raison, nous vous rappelons que le **stationnement est dédié aux employés uniquement** et ne peut malheureusement pas être utilisé par les parents. Merci d'en informer toutes les personnes susceptibles de venir à l'école (beau-père, grand-maman, etc.). Nous vous rappelons aussi qu'il est interdit de déposer vos enfants dans le stationnement. Il en va de leur sécurité.

Mot de la directrice

Avec l'arrivée du congé des fêtes, une partie importante de l'année scolaire de votre enfant est maintenant terminée. Ce fut un début d'année très mouvementé pour vous chers parents qui avez dû jongler avec les nouvelles façons de faire de l'école afin de respecter les mesures sanitaires. Je vous remercie énormément pour votre flexibilité et votre compréhension, ce fut apprécié par toute l'équipe.

Espérant une année 2021 sous le signe de la santé pour vous tous et vos enfants. Un heureux temps des fêtes à vous tous !



Directrice